



# Mayottemag

Magazine d'information du Conseil général

N°2 - août-2012



## L'environnement au coeur de l'action du département

P4

BIODIVERSITÉ

P18

EAU

P22

ÉNERGIE

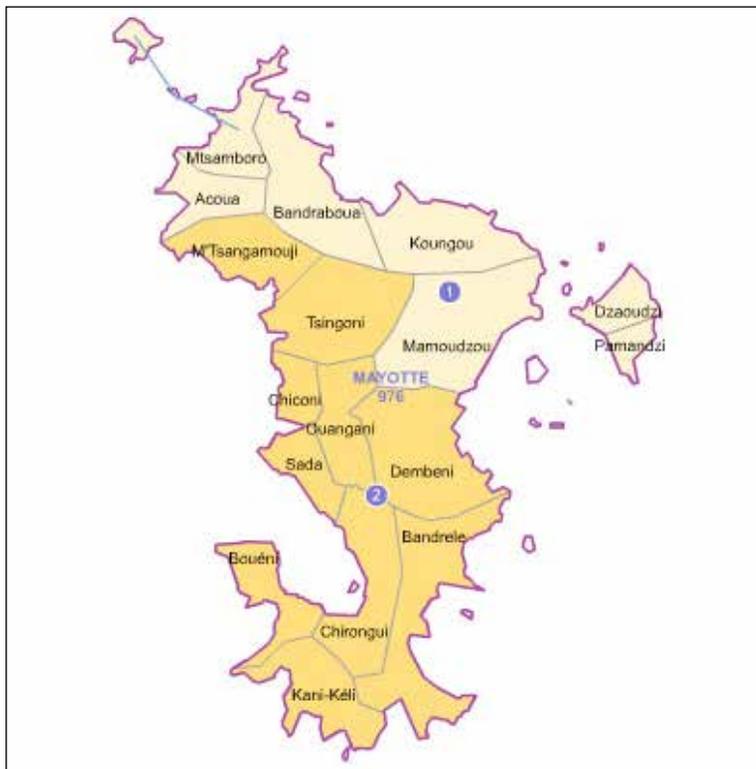
P26

DÉCHETS

P30

AGRICULTURE





**BIENTÔT DISPONIBLE**

<b>BIODIVERSITÉ</b>	<b>4-16</b>
<b>EAU</b>	<b>18-20</b>
<b>ÉNERGIE</b>	<b>22-24</b>
<b>DÉCHETS</b>	<b>26-28</b>
<b>TRI SÉLECTIF</b>	<b>30-32</b>
<b>AGRICULTURE PÊCHE AQUACULTURE</b>	<b>30-32</b>

**Directeur de publication**  
Daniel ZAIDANI  
**Directeur de la rédaction**  
Eddine MADJID  
**Assistés de**  
Bacar ACHIRAF, Dhikirati MOHAMED  
**Rédaction - Coordination**  
Abhar ALI CHARIF, Mariata SAINDOU,  
Ahmed ABDULLAHI, Chakila SOULAIMANA,  
Anaïs ALIHAMIDI, Hachimia ALI ABDOU

**Comité de lecture**  
André DORSO, Hidaya CHAKRINA  
**Conception artistique**  
Dayane NOURDINE  
**Photographie**  
Cg976Banque, mypower.tk  
**Suivi administratif**  
Roufiant SAÏD, Zainouni BAHEDJA

**Chargée de diffusion et partenariat**  
Nadine MOUSSA  
**Iconographe**  
Anrchidine BACAR  
**Impression**  
Imprimah  
**Dépôt légal à parution**  
août 2012  
Issn  
2261-2408

Mayottemag est diffusé gratuitement dans tous les services du conseil général.

Il est également disponible aux archives départementales, à la Bdp et à l'hôtel du Département. Pour tout problème de réception du magazine, contactez la Direction de la communication du Conseil général au 0269 63 60 60

Direction de la Communication

8, rue de l'hôpital B.P. 101  
97600 MAMOUDZOU Île de MAYOTTE  
Tél : 0269 63 60 60 / Fax : 0269 63 66 35  
dir.com@c976.fr - www.c976.fr

Nous remercions l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration de ce magazine. © Conseil général de Mayotte

# ÉDITORIAL

MAG



MAYOTTE

La préservation de notre environnement est un enjeu aussi primordial que la lutte pour l'égalité sociale à Mayotte. Tous deux ont un impact direct sur nos conditions de vie. C'est pourquoi il nous faut agir tout de suite : tout retard dans le choix des stratégies liées à la sauvegarde de notre environnement exigera de nous beaucoup plus d'efforts dans un avenir plus ou moins proche. Conscients des enjeux qui sont autant de gages de mieux être pour les générations futures, les élus du Conseil général multiplient les projets et accompagnent les initiatives qui tendent à préserver notre cadre de vie.

Vous l'aurez donc compris, ce mois-ci la rédaction de votre magazine s'est activement penchée sur les questions environnementales. Dans ce numéro, nous aborderons la biodiversité de notre île, qui lui est spécifique. Celle-ci est d'ailleurs si unique et rare que nous n'en avons pas toujours conscience. Et c'est à coup sûr ce qui la menace. Mais nous ne vous parlerons pas uniquement de la faune et la flore mahoraises. Nous nous devons de traiter également les questions d'énergie, de recherche, d'agriculture et de recyclage. C'est notamment ce dernier thème qui a tendance à nous faire défaut et sur lequel il est vital que nous réfléchissions tous, pour notre bien être et celui des générations futures. Il est de notre devoir, en tant que citoyens, de respecter et de prendre soin de cette terre que nos aînés nous ont léguée.

A ce titre, nous allons réceptionner dans quelques semaines le 1er Centre d'enfouissement des déchets ultimes qui a mobilisé plus de 9 millions d'euros.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a cursive 'Z' and 'A'.

Daniel ZAÏDANI

Président du Conseil général

## PROTÉGER LA FAUNE ET LA FLORE

**Le Service du patrimoine naturel du Conseil général a pour principales missions l'acquisition, la protection, la mise en valeur et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles de Mayotte. Le service est également gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral.**



Orchidée (*Angraecum ebuneum*)

Par convention, le Service du patrimoine naturel du Conseil général veille par une présence permanente de ses agents sur une dizaine de sites de mangroves, de lacs, de forêts et de plages. Leur champ d'action couvre une superficie globale de 1 742 hectares. A travers le plan de gestion de chaque site, il s'agit principalement d'aménager, d'entretenir les espaces naturels mais également d'y accueillir le public afin de le sensibiliser sur les enjeux de la protection de la biodiversité. Les agriculteurs sont suivis pour les inciter à adopter des bonnes pratiques conformément aux orientations stratégiques retenues. Par ailleurs, un inventaire de la faune et de la flore de ces espaces est en cours. Cela permettra une restauration écologique par la réintroduction d'espèces locales dans les milieux dégradés. En partenariat avec l'UICN (l'Union internationale pour la conservation de la nature en France), une autre étude scientifique est en cours pour parvenir à une connaissance globale de la flore et de la faune terrestre et maritime mahoraise.

Le Service du patrimoine naturel est également présent sur nos plages à travers une équipe de 12 gardes nature chargés de l'accueil et de la sensibilisation du public sur les sites concernés. Ils ont aussi un rôle essentiel de surveillance, de lutte contre le braconnage et d'observation scientifique (bagueage des tortues marines, alimentation d'une base de données) pour une meilleure connaissance des espèces étudiées. Le service suit également la mise en place du plan de gestion du parc naturel marin et accompagne la définition du schéma de mise en valeur de la mer qui s'intégrera au futur schéma d'aménagement régional.

Enfin, le Service assure également un suivi ornithologique sur le site de Karihani, à Tsingoni, seul lac d'eau douce naturel qui accueille des oiseaux aquatiques nicheurs (oiseaux sédentaires) et la vasière des badamiers (oiseaux migrateurs). Une trentaine d'espèces sont visibles sur chacun des sites. L'objectif est d'effectuer un comptage mensuel des oiseaux afin de connaître l'évolution des effectifs par année.

## KARIHANI : UNIQUE LAC NATUREL D'EAU DOUCE À MAYOTTE

D'une superficie totale de 6,5 ha, Karihani est le seul lac naturel d'eau douce de Mayotte.



La poule d'eau

Le Conservatoire du Littoral est propriétaire des sites naturels gérés par le Conseil général de Mayotte, représenté par le Service du patrimoine naturel (SPN) de la Direction de l'environnement et de développement durable (DEDD). Il effectue divers travaux, notamment: l'aménagement et l'entretien des sites, le suivi de la faune et de la flore et la sensibilisation du public à la préservation de la nature.

L'eau provient essentiellement du ruissellement des eaux de pluie. Dziani Karihani accueille une importante diversité aviaire. Une prairie humide encercle le pourtour du lac et favorise la fréquentation de plusieurs oiseaux.

Ce milieu lacustre est un site d'alimentation, de repos ou de reproduction pour des nombreux oiseaux.

Un observatoire est installé au nord du plan d'eau pour les visiteurs qui souhaitent observer les oiseaux sans les déranger.

Sur le lac, les oiseaux sont nicheurs ou migrateurs. Les oiseaux nicheurs se reproduisent sur place. Ils sont présents toute l'année sur le site. Deux espèces sont visibles à Karihani, il s'agit de *Gallinula chloropus* (la poule d'eau) et *Tachybaptus ruficolis* (le grèbe castagneux).

Les autres oiseaux d'eau nicheurs *Ardeola idea* (Crabier blanc), *Bubulcus ibis* (Héron garde-boeuf), et *Butor striatus* (Héron strié ou Héron vert) fréquentent le site pour l'alimentation. Ces trois espèces se reproduisent dans les mangroves à Mayotte. Le crabier blanc est classé en danger d'extinction au niveau mondiale.

**Observation d'espèces rares**

Les migrateurs sont des oiseaux qui arrivent de l'hémisphère nord et qui passent l'hiver dans la région. Ils s'arrêtent sur Karihani pour s'alimenter, se reposer et passer la mauvaise saison présente dans leur lieu de reproduction. Le lac accueille une diversité importante d'oiseaux. Chaque année, au moins une espèce rare est observée sur le site.

Karihani est également un site de reproduction pour les batraciens et beaucoup d'autres insectes.

En saison de pluie, de nombreuses grenouilles viennent s'y reproduire.

Dziani Karihani est un milieu riche malheureusement fragilisé et menacé par les pressions anthropiques mais également climatologiques. Le rôle des agents du Conseil général est de réduire ces menaces afin de préserver le site et la biodiversité qui la compose pour que les générations futures puissent bénéficier de ce patrimoine unique en son genre. Les sites du Conservatoire du Littoral étant ouverts au public, ce sont des lieux potentiels pour le développement d'un écotourisme responsable.



La rainette

Pour contacter le Service du patrimoine naturel, appelez le 02 69 64 99 00



Visite guidée Lac Karihani

## SAUVEGARDER LES TORTUES MARINES DE MAYOTTE

Espèces menacées à l'échelle planétaire, les tortues marines sont l'un des emblèmes de l'île de Mayotte.



Tortue verte rebouchant son puits de ponte

Les tortues marines sont protégées par des Lois internationales reconnues par la France. Localement, le Conseil général de Mayotte met en place un programme de conservation qui a permis de maintenir une certaine abondance de tortues vertes (*Chelonia mydas*) et la présence de tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*). A ce titre, Mayotte occupe une place très importante au niveau régional et international. Ces espèces se reproduisent toute l'année sur les plages et s'alimentent dans notre lagon.

Le Conseil général est un acteur primordial de la sauvegarde des tortues marines. La Direction de l'environnement assurent une présence permanente sur les plages de Grande Saziley et de Moya. Les agents sont chargés de l'accueil et de la sensibilisation du public sur les sites. Chaque année, environ 10 000 personnes viennent observer la ponte des tortues. Ils ont aussi un rôle essentiel de surveillance contre les menaces (braconnage, prédateurs...) et d'observation scientifique (bagueage des tortues marines, mesure des individus, identification...) pour une meilleure connaissance de ces espèces menacées. Depuis 1994, plus de 15 000 tortues ont été marquées. A présent, c'est en moyenne 1000 femelles qui sont identifiées annuellement.

A partir de 2007, des inspections sont effectuées sur 51 plages afin de connaître la fréquentation par les tortues, mais également les menaces qui pèsent sur ces espèces ou sur ces sites de ponte. Grâce à ces suivis complétés par les survols aériens effectués de 2003 à 2008, l'Observatoire des tortues marines du Conseil général a

pu produire une carte des sites fréquentés par ces espèces et des actes de braconnage recensés. Ces résultats ont permis de mieux cibler les actions de sensibilisation, de surveillance et de suivi à mener par les agents.

### Des sensibilisations pédagogiques

L'approche pédagogique a été privilégiée par le département pour bien faire comprendre l'intérêt de préserver ces espèces. De nombreuses actions de sensibilisation sur le terrain, en salle et dans les villages ont été menées. Des documents pédagogiques ont également été produits. En 2011 est créé un Réseau d'échouage mahorais de mammifères marins et tortues marines (REMMAT : 0639 69 41 41). Son rôle est de recenser les dauphins, les dugongs et les tortues mortes ou en détresse et ainsi mieux identifier les menaces qui pèsent sur ces espèces fragiles. Dans le cadre de ses missions et de ses prérogatives, l'Observatoire des tortues marines accompagne ce réseau. Les tortues marines occupent une place très importante dans le patrimoine naturel mahorais. Leur présence est un indicateur de la bonne santé de leurs habitats. Elles représentent sans aucun doute un enjeu majeur pour le développement touristique et économique de l'île.

La préservation de leur habitat, la lutte contre le braconnage et les autres menaces (chiens errants, pollution, déchets...) restent primordiales pour la conservation de ces espèces à Mayotte, dans la région et dans le monde.

## LA MANGROVE DE LA VASIÈRE DES BADAMIERS

La mangrove est un écosystème composé d'une formation végétale côtière marécageuse. Elle se développe dans la zone de balancement des marées, à l'interface terre-mer des zones tropicales.



Sentier dans la vasière des badamiers

La vasière des Badamiers se situe en Petite Terre, entre le rocher de Dzaoudzi et le village de Labattoir. Elle s'étend au nord du boulevard des crabes. Sa surface totale est de 105 hectares. Ce site appartient au Conservatoire du littoral mais il est géré par le Conseil général de Mayotte.

La vasière des Badamiers est constituée d'une mangrove relativement jeune et en pleine extension, qui se développe sur un sol constitué de sable et de vase. C'est une forêt de palétuviers, arbres capables de vivre dans de l'eau saumâtre. Sept espèces sont présentes à Mayotte et quatre d'entre elles se développent dans la vasière des Badamiers.

La richesse et la diversité de ce site lui ont valu récemment le classement en tant que zone RAMSAR (zone humide d'intérêt international). Cet espace accueille également une grande diversité d'oiseaux avec près de 35 espèces recensées. Ces oiseaux limicoles (qui se nourrissent dans la vase) sont majoritairement migrateurs.

C'est une véritable nurserie pour les huîtres, mollusques, crevettes et poissons juvéniles. Cet environnement riche en nourriture recèle, en plus des oiseaux, une faune variée mais plus discrète. Parmi les espèces les plus connues, on peut observer le crabe violoniste et le périophtalme.

### Un espace menacé

Trois dangers directement liés au développement humain menacent la mangrove de la vasière des Badamiers. Il s'agit des apports de sédiments dus aux défrichements, des rejets d'eaux usées et des déchets.

Dans le cadre de la gestion durable de la mangrove de la vasière des Badamiers, un milieu dynamique, productif mais très menacé, le Conservatoire du littoral et son gestionnaire, le Conseil général, ont engagé depuis 2010 des actions de sensibilisation pour la connaissance et la protection de ce site.

Pour ce faire, le Conservatoire du littoral a financé un sentier pédagogique dans la vasière des Badamiers afin de faire découvrir au public cette mangrove dans cet écosystème particulier.



## POUR UNE EFFICACITÉ ET PRODUCTIVITÉ DES ESPÈCES VÉGÉTALES

### Recherche agronomique

La station de Dembeni procède à des essais agronomiques des variétés de fruits et légumes par expérimentation.



Jusqu'à présent, les différentes solutions proposées localement pour tendre vers l'autosuffisance alimentaire n'ont pas encore atteints les objectifs. L'une d'entre elles consiste à tout mettre en œuvre pour augmenter la production agricole locale par l'utilisation de variétés végétales plus performantes. Pour y arriver, les agriculteurs ont recours à l'expertise scientifique de la station de recherche agronomique du Conseil général située à Dembeni.

Cette station assure deux principales missions de service public. Tout d'abord, elle apporte une contribution scientifique en recherche appliquée et développement. Elle accompagne les filières maraîchères et fruitières. Elle procède ainsi à des essais agronomiques des variétés de fruits et légumes par l'expérimentation. Elle teste l'efficacité et la productivité de ces espèces végétales avant de les mettre à la disposition des agriculteurs locaux (très demandeurs) qui se chargent de les produire à plus grande échelle en vue de leur commercialisation. La diffusion de matériel végétal auprès des agriculteurs se fait par des partenaires comme l'association AMMEFLHORC, la Chambre de l'agriculture (CAPAM), qui sont par ailleurs subventionnés annuellement par le Conseil général. Certains agriculteurs viennent directement à la station pour se procurer des plants, rejets boutures ou semences. Actuellement, 21 variétés de tomates sont en cours d'expérimentation dans le but d'évaluer leur tolérance vis à vis de la maladie du sol qui cause le flétrissement, voire la mort des plants de tomates, aubergines, piments....

Implantée sur un terrain fertile de quatre hectares, la station est un site d'expérimentation et d'amélioration des productions maraîchères sous abris (800 m<sup>2</sup>) et en plein champ. En plus des expérimentations des productions maraîchères, les techniciens effectuent des essais des plantes fourragères et des plantes de couverture.

#### 69 variétés de bananes conservées

Une partie du terrain est réservée à la conservation des collections de variétés de bananiers, manioc, igname, taro et à la production de semences (maïs, tomate, concombre, patole...). La collection de manioc, bananes, patate douce et de taro sert aussi à la production de boutures et de rejets pour conserver ces variétés en voie de disparition. Par exemple, 69 variétés de bananes et 17 variétés de manioc sont conservées à Dembeni. L'objectif de cette collection n'est pas seulement la préservation de la biodiversité mais aussi sa valorisation au niveau économique. Les travaux et les projets de la station sont validés par un comité de pilotage.

Cette station de recherche agronomique est entrée dans le giron du département en 2011. Jusque là, elle était gérée par le CIRAD qui avait bénéficié pour ce faire de 308 000 euros de subventions du Conseil général, de 2008 à 2010. Elle sera amenée à jouer un rôle plus important pour le développement des cultures vivrières dans un projet de valorisation des productions locales.

## UNE CULTURE DE LA FORÊT

### Production de pépinières



Pépinières

Pour les besoins de ses programmes sylvicoles de reboisement des zones érodées, ou dégradées, le Services des ressources forestières du Conseil général dispose de son propre régis de pépinière. Un important travail de recherche et développement en production de plants forestiers en pépinière est mené depuis plusieurs années. L'objectif est de disposer d'un large panel de matériel pour répondre aux besoins et aux exigences de gestion durable du milieu forestier.

Il s'agit souvent des arbres forestiers (acacia magium, takamaka, nate...) destinés à reboiser des zones où la végétation ne pousse plus naturellement. Les arbres sont plantés également pour les besoins de la production de bois (terminalia, mahugani, badamier) ou la reconstitution forestière (barabahi, mchélélé, marudi). Les arbres fruitiers (manguier, jaquier) quand à eux, offrent en plus de la nourriture pour les animaux vivant dans ces forêts.

Dix agents sont affectés à cette tâche au quotidien. Ils

assurent la récolte, la mise en pots de terre et la culture des plants. Ils arrivent à planter 20 000 arbres environ par an. Pour les opérations de plus grande ampleur, le recours à un prestataire est nécessaire. En 2011, 50 000 plants ont été produits par le service. Le volume peut atteindre jusqu'à 120 000 plants.



## DES ARBRES MENACÉS DE DISPARITION

### Baobabs Malgaches



Le baobab malgache

L'île de Mayotte est un territoire exigu (374 km<sup>2</sup>) qui malgré sa petite taille possède un patrimoine biologique remarquable dont la flore en est un constituant essentiel. On dénombre près de 744 plantes indigènes présentes naturellement dans les formations végétales de l'archipel. Parmi ces espèces végétales, l'une des plus imposantes et emblématiques est le genre *Adansonia*, plus communément appelé « baobab » (famille des Malvacées). Cet arbre majestueux représente le symbole local de la forêt sèche littorale.

Il existe dans le monde huit espèces de baobabs. Sept sont présentes à Madagascar dont six y sont endémiques, c'est à dire propres à cette île. Avec deux espèces de baobabs observées, Mayotte a pour originalité d'être le second territoire dans le monde en terme de richesse pour les baobabs, après Madagascar. C'est d'ailleurs l'unique territoire d'Outre-mer où deux espèces de baobabs sont présentes naturellement.

Les deux espèces qui se développent localement sont le baobab africain (*Adansonia digitata*) et le baobab malgache (*Adansonia madagascariensis*). Ayant une apparence très semblable à Mayotte, les deux espèces se différencient uniquement par leurs fleurs. Le baobab africain porte des fleurs blanches pendantes à la différence de l'autre espèce, le baobab malgache, qui possède des fleurs dressées de couleur rouge.

#### **Plan directeur de conservation du baobab malgache**

On dénombre plus de deux mille baobabs africains localisés majoritairement le long du littoral et dans le sud. L'autre espèce, le baobab malgache, endémique de Madagascar et de Mayotte, est très rare sur l'île, où seuls quelques individus se développent au Nord-Ouest et au Sud-Est. Sa population est estimée à quatre individus à l'état naturel, ce qui témoigne de son grand degré de vulnérabilité. Le baobab malgache fait partie des arbres les plus menacés de disparition à Mayotte : cette espèce est d'ailleurs protégée par arrêté préfectoral depuis 2006.

Le bilan des connaissances montre que les quatre individus ne se régénèrent pas et sont soumis à de fortes contraintes écologiques (érosion marine et terrestre). De plus, les autres menaces qui pèsent sur cette espèce sont liées à une forte dégradation de leur milieu naturel



Fleur du baobab malgache

(défrichage, invasion par des espèces exotiques envahissantes), ainsi qu'à des perturbations humaines inquiétantes.

Le service patrimoine naturel du Conseil général se charge de mettre en œuvre le Plan directeur de conservation du baobab malgache afin de sauvegarder et si possible renforcer ces populations. Ainsi, les actions prioritaires proposées concernent la sauvegarde des quatre individus existants, la préservation et la restauration de leur milieu naturel.

Elles concernent également la récolte des semences pour multiplier l'espèce afin de constituer une collection conservatoire et la replanter dans son environnement. Enfin, des actions de sensibilisation portées sur l'état préoccupant et la valeur patrimoniale du baobab malgache à Mayotte, seront menées auprès des scolaires, des associations et des utilisateurs des sites.

Le baobab malgache, espèce phare de la flore naturelle mahoraise, doit être conservé en urgence. D'une manière générale, la conservation à long terme des baobabs de Mayotte dépend essentiellement de la préservation des milieux littoraux qui les abritent actuellement.

Sauvegarder le baobab malgache nécessite le maintien des individus existants, et surtout, la protection des formations végétales littorales qui hébergeront les plantations futures d'une espèce symbolique qui donne un caractère original à la flore de Mayotte.



Fleur du baobab africain

## CONSERVER ET PROTÉGER LES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

Situé dans la commune de Ouangani, le parc botanique de Coconi est devenu une étape importante pour les résidents, les scolaires et les touristes désireux de découvrir la flore mahoraise.



Parc botanique de Coconi

Un parc botanique est un jardin aménagé dans le but de présenter des espèces et des variétés de plantes natives d'un territoire qui sont présentées sous forme de collections cultivées et étudiées pour des besoins de conservation, de connaissance, de protection d'espèces menacées d'extinction et permettre leur découvertes par le public.

La région Océan indien compte de nombreux jardins botaniques. De ce fait, l'intérêt du parc de Coconi doit découler de son originalité. Présenter des collections identiques aux autres jardins botaniques tropicaux ne permettra pas d'attirer et de fidéliser les visiteurs. En revanche, le fait de mettre en avant l'originalité et la rareté de la flore mahoraise éveillera la curiosité des différents publics et favorisera sa connaissance et sa conservation. Le parc botanique a également une fonction éducative avec la présentation de collection de plantes étiquetées. Sa pépinière sert à la mise en place de programmes de réintroduction d'espèces rares. La protection de la biodiversité et la transmission de la connaissance de ce patrimoine naturel passent obligatoirement par l'éducation à travers une sensibilisation adaptée à tous les publics.

Le parc est ouvert à un public local, régional, national, voire même international. Localement, le parc botanique joue le rôle d'un jardin public qui procure au visiteur l'agrément d'un lieu de détente et de convivialité. En outre, le tourisme vert ou l'écotourisme semble mieux adapté aux parcs botaniques qui défendent une vocation écologique.

Un travail important est réalisé en matière d'éducation à l'environnement. Le parc va devenir un élément moteur dans la diffusion des connaissances liées aux plantes, aux milieux et aux paysages auxquels elles appartiennent. Pour rendre attractif ce parc, le Conseil général va créer un sentier de découverte sur l'évolution du paysage végétal mahorais, recréer une forêt humide et une forêt sèche regroupant des espèces patrimoniales et constituer une collection d'orchidées.

**HORAIRES**  
**lundi au vendredi**  
**7H-18H**  
**samedi-dimanche**  
**8H-18H**

## BIODIVERSITÉ VÉGÉTALE DES COMORES ET DE MAYOTTE

## Coopération régionale



Plantation du premier parc à bois au parc botanique de Coconi

Le Conseil général, la Chambre d'agriculture, de la Pêche et de l'aquaculture, le Conservatoire botanique national de Mascarin, l'ONG Bristol ZOO (Anjouan), le Centre national horticole de Mvouni (Grande Comore) et la Préfecture de Mayotte sont partenaires du projet de coopération régionale intitulé «Connaissance et valorisation de la biodiversité végétale de Mayotte et des Comores».

L'objectif de ce projet de coopération régionale innovant dans le domaine de l'environnement est l'identification d'espèces végétales indigènes en vue de leur multiplication pour les programmes de reforestation, de protection de la biodiversité et d'aménagements paysagers. Ces espèces sont choisies selon des critères ornementaux (port, floraison, ombrage,...), biologiques (indigènes, endémiques, rareté, ...), de leurs usages traditionnels (pharmacopée, alimentation, ...).

Les affinités biogéographiques des quatre îles de l'archipel ont permis d'inscrire cette action de coopération régionale dans une démarche commune de mutualisation des programmes de conservation de

la flore locale. Des outils communs seront développés en vue de favoriser la connaissance et la conservation de la flore locale et régionale menacée ; de promouvoir les espèces végétales indigènes ; de limiter l'utilisation d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ; de disposer d'outils et de protocoles pour la restauration écologique et de permettre des alternatives en termes d'aménagements paysagers.

## ACTIONS RÉALISÉES

- Des graines ont été collectées dans le milieu naturel
- Elles ont été cultivées en pépinière ; leur germination et croissance étudiées
- Rédaction de fiches espèces pour la promotion des essences locales
- Rédaction d'itinéraires techniques pour faciliter la culture des espèces étudiées
- Les plants issus des pépinières ont été plantés pour donner des semenciers pour les programmes de reforestation.

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MAYOTTE LAURÉAT D'UN APPEL À PROJET

### Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)

Le Service des ressources forestières a vu son projet de «Lutte contre le *Merremia peltata* et préservation de la biodiversité de Mayotte» retenu et financé dans le cadre de l'appel à projet du Ministère de l'écologie et du développement durable au titre de la SNB 2011-2013.



Un flan de montagne colonisé par le Vahibé

L'île de Mayotte constitue à l'échelon mondial un centre exceptionnel en terme de biodiversité terrestre avec environ 1300 espèces vasculaires dont 57 % d'espèces indigènes.

Les réserves forestières qui couvrent 15 % de la superficie de l'île constituent les dernières zones refuges de la végétation naturelle caractéristique de la forêt humide et sèche. Mayotte compte pas moins de 200 espèces de plantes ligneuses dont de nombreuses espèces endémiques. Soumis à des pressions sans cesse croissantes du fait de l'évolution démographique de l'île, la conservation de ce patrimoine constitue un enjeu environnemental majeur.

Or, plus du cinquième des 5 500 ha de réserves forestières de l'île serait affecté. L'ampleur du phénomène d'envahissement par le *Merremia peltata* (le vahibé) est particulièrement préoccupante. Il se caractérise par une dégradation progressive mais inexorable de la structure des peuplements forestiers. Une cinquantaine d'hectares au stade final de l'effondrement a pu être identifiée sur les principaux reliefs en 2010.

La lutte physique contre la prolifération d'espèces envahissantes telle que la liane (le Vahibé) a été définie comme prioritaire en raison de son taux de recouvrement et de son impact prévisible et irréversible sur la dynamique

et la conservation des formations végétales d'intérêt.

#### Élimination des espèces envahissantes

Le projet présenté est articulé sur des actions de lutte physique, une appréciation des actions menées avec le suivi et l'évaluation de celles déjà entreprises. Le protocole de lutte et les itinéraires techniques adaptés à son contrôle ou à son éradication feront l'objet d'un rapport. Enfin, des actions de communication et de sensibilisation en direction des partenaires institutionnels et du grand public seront entreprises.

La lutte contre cette liane est d'une importance stratégique pour préserver les derniers reliquats de forêt naturelle à Mayotte. Elle constitue un enjeu majeur et prioritaire dans le maintien de la biodiversité, mais également des grands équilibres insulaires en garantissant un couvert forestier suffisant à la protection des sols et à la préservation de la ressource en eau.

La finalité du projet est d'assurer les conditions de lutte qui permettront le rétablissement à court terme d'une dynamique forestière à même d'assurer le renouvellement et la pérennité des peuplements naturels affectés par la prolifération du Vahibé.

## ADAPTATION DE LA PÊCHE À LA BIOMASSE DISPONIBLE

### Parc naturel marin

Le parc naturel marin est un espace délimité dans lequel coexistent un patrimoine naturel remarquable et des activités socio-économiques conséquentes. Il a un double objectif de protection de la nature et de gestion durable des ressources. Explications...



Le parc marin de Mayotte a pour vocation de protéger des vastes zones marines et d'y promouvoir le développement des activités dépendantes de la mer. Cet outil a été créé pour contribuer à la connaissance et à la protection du milieu marin. En effet, Mayotte est entourée d'un lagon de 1 500 km<sup>2</sup> qui est l'un des plus vastes et rares lagons fermés à posséder une double barrière. L'île renferme également une diversité géomorphologique avec des récifs barrières, des récifs frangeants, les récifs internes, des pinacles et des pâtés coralliens, des fonds sableux et des fonds meubles. Tout ce patrimoine est relativement bien préservé. Mais les pressions et les menaces liées à un développement démographique, économique et touristique mal maîtrisé combinées au changement climatique peuvent mettre à mal les équilibres fragiles de ces milieux.

Le Conseil de gestion du parc a pour mission d'élaborer le plan de gestion sur quinze ans, de veiller à l'application des réglementations existantes et peut en proposer de nouvelles, de décider des aides techniques et financières que le parc naturel marin peut apporter. Il donne un avis conforme sur des activités susceptibles d'altérer de façon notable le milieu marin et de se prononcer sur toutes les questions concernant le parc.

Le parc marin aura plusieurs leviers d'actions. Son plan de gestion s'articulera autour de trois axes (social, environnemental et économique). Au niveau social, il s'agira de définir le statut des pêcheurs mahorais, de développer leur formation et de favoriser l'attractivité du métier. L'axe environnemental vise à adapter la pression de pêche à la biomasse disponible, optimiser les fonctionnalités des zones d'intérêt halieutique et à améliorer la sélectivité des engins de pêche. Enfin, au niveau économique, il est prévu d'optimiser l'efficacité de la pêche professionnelle, d'améliorer la rentabilité des armements, labelliser les produits de la pêche durable, développer les infrastructures de transformation et de valorisation des produits de la pêche.

#### Le conseil de gestion du parc marin se compose de plusieurs collègues

- 13 professionnels (pêche, aquaculture, tourisme et CCI)
- 4 représentants de l'Etat
- 8 élus locaux (Conseil général, communes, Siem, Smiam)
- 3 associations environnementales
- 6 usagers (plaisance, activités nautiques, pêches traditionnelles)
- 7 personnalités qualifiées.



**L'eau...**

## 64 HECTARES DE ZONE ÉRODÉE SUR DES BASSINS VERSANTS MAJEUR REBOISÉS PAR LE 9<sup>ÈME</sup> FED

### Préservation de la ressource en eau



Zone reboisée

Avec le 9<sup>ème</sup> FED (Fonds européen de développement), le Conseil général a mis en place un programme Gestion des eaux pluviales (GEP) qui est suivi par le Service des ressources forestières du Conseil général. Cela comprend la production de plants, la construction de barrages antiérosifs et la plantation d'arbres forestières de 9 essences différentes. Ces travaux ont eu lieu sur la grande étendue de zones érodées (padzas) sur deux sites dans les crêtes du Nord. Ces zones sont d'une extrême importance pour la préservation de la ressource en eau dans les communes de Mtsangamouji, Acoua et Mtsamboro. Il s'agit des bassins versants qui alimentent le captage d'eau de Mtsangamouji et la retenue collinaire de Dzoumogné.

Ces travaux devraient permettre de revégétaliser la terre et de stabiliser les sols afin de limiter les apports terrigènes vers le lagon, réduire les risques d'inondation et réhabiliter les bassins versants pour préserver la ressource en eau. Au total, 110 000 plants forestiers produits par des opérateurs privées et le Service des ressources forestières ont été plantés sur une surface de

64 hectares de zones érodées (padza) sur une étendue de 112 ha de bassin versant. Les travaux se sont achevés en mai 2011 et ont coûté au total 477 819 euros. Ils ont été entièrement financés par le 9<sup>ème</sup> FED. Aussi, une étude sur la typologie des espaces boisés de Mayotte, réalisée en 2010, est disponible au Service des ressources forestières de la DARTM (Direction de l'agriculture, des ressources terrestres et maritimes). Elle constitue pour le département une référence scientifique en matière de gestion forestière.

Une seule saison des pluies après la fin des travaux, la viabilité du projet n'est plus à approuver car les padzas sont couverts d'arbres dont certains font déjà plus de 5 mètres de haut. Les résultats sont très encourageants ; la terre devient de plus en plus fertile. Des arbres fruitiers y poussent déjà, des oiseaux réapparaissent : la vie et la nature reprend son cours.

### Quelques chiffres

**Surface totale : 64 hectares de zones érodées**

**Coût des travaux : 477 819 euros**

**Nombre d'arbres plantés : 110 000 plants forestiers**

# NETTOYAGE DES COURS D'EAU DES GRANDS BASSINS VERSANTS

## Protection des rivières



Retenue collinaire de Combani

**E**n absence d'un office de l'eau, le département de Mayotte doit apporter assistance aux communes qui n'ont pas encore assez de moyens pour conduire des projets d'assainissement, de protection de la ressource en eau, de restauration et d'entretien des milieux aquatiques.

Dans le cadre de la surveillance et de la sécurisation des retenues collinaires de Combani et de Dzoumogné, des visites techniques réglementaires ont été effectuées en avril et novembre 2011, pour contrôler l'état des ouvrages en présence des agents de la DEDD. Par ailleurs, les élus ont délibéré pour rétrocéder ces deux retenues au Syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement de Mayotte (SIEAM) puisque celle-ci est la seule structure habilitée à produire de l'eau potable à Mayotte.

Depuis 2007, le Conseil général a constitué une équipe

de nettoyage des cours d'eau et des retenues collinaires. L'activité principale de ces agents consiste à nettoyer les cours d'eau des grands bassins versants où il y a des prises d'eau potable, à sensibiliser la population sur la protection des ressources en eau et à surveiller les ouvrages de retenues d'eau.

Récapitulatif des rivières nettoyées en 2011

Secteurs	Rivières	Distance nettoyée en Km	Distance totale
Nord	Dzoumogné	2	16
	Mhogoni	2	
	Mérésse	3	
	Bouyouni	3	
	Longoni	2	
	Mtsangamouji	2	
Centre Est	M'rowalé	2	19
	Ouroveni	8	
	Dembeni	3	
	Iloni	2	
	Kwalé	2	
	Mtsapéré	2	
	Doujani	2	

### 80 000 euros

La Commission permanente du 10 mai 2012 a accepté la réalisation d'une étude de préfiguration pour la mise en place d'une structure locale de gestion de l'eau à Mayotte. Coût de l'étude : 80 000 euros.

## GESTION DES EAUX PLUVIALES : 10,8 MILLIONS D'EUROS DE TRAVAUX

Le programme de gestion des eaux pluviales (GEP) de la Convention de financement «Appui à l'Aménagement et au développement durable de Mayotte» a été signée le 27 novembre 2007 entre le Conseil général et l'Union européenne dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED (Fonds européen de développement). Cette convention traduit concrètement les orientations générales définies dans le Document unique de programmation (DOCUP) de Mayotte. Le choix du Conseil général s'est porté sur des mesures globales de protection de l'environnement par le reboisement des padzas pour lutter contre l'érosion superficielle et la pollution terrigène du lagon; par la construction d'un Centre de stockage des déchets non dangereux (CSDND) afin de réduire les risques sanitaires et les pollutions issues des ordures ménagères et par un système de drainage et d'assainissement des eaux pluviales permettant la réduction des risques accidentels. Les travaux pluviaux s'inscrivent donc dans le programme de Gestion des eaux pluviales du 9<sup>ème</sup> FED qui vise à protéger les biens et les personnes contre les inondations, à préserver le lagon et les milieux naturels contre les apports terrigènes et autres pollutions.

Sur la base de l'étude de stratégie globale établie en 2006 (dont les éléments étaient systématiquement vérifiés), il s'agissait de définir un programme de travaux de 10,8 millions d'euros correspondant à l'enveloppe du 9<sup>ème</sup> FED, justifié par un état des lieux poussé, une identification des enjeux et un diagnostic hydraulique et environnemental.

Le contexte géographique local induit un périmètre morcelé en quatre secteurs reprenant particulièrement cinq communes (Sada, Mtsamboro Dzaoudzi-Labattoir, Pamandzi et Mamoudzou). Ces travaux portent sur le renforcement et le remplacement de caniveaux par des dalots, aménagement des ravines, réhabilitation des bassins de rétention et se réaliseront sur douze mois.

Toutefois, le Conseil général ne cantonne pas uniquement le 9<sup>ème</sup> FED à la réalisation d'ouvrages tel que le CSDND de Dzoumogné ainsi que les travaux pluviaux, il s'étend à d'autres domaines notamment par la mise en œuvre d'un programme d'«appui institutionnel et technique pour le renforcement des compétences des communes» par le concours de trois assistants techniques (bureaux d'études).

Cette assistance technique apporte un appui institutionnel, depuis fin septembre 2011, aux cinq communes

bénéficiaires du 9<sup>ème</sup> FED, en matière d'organisation et de gestion des ressources humaines; et appui à la société civile pour permettre la reconstruction citoyenne collective par l'adhésion des structures associatives et dont l'un des outils est le renforcement des capacités en matière de communication visant à reconstituer la chaîne ménages/ quartiers/ associations/ communes.

Une troisième assistance technique dont le recrutement est prévu mi 2012 portera sur un appui à l'ingénierie pour accompagner les services techniques des communes dans les différents stades de conception de projets en génie civil.



Réalisation des travaux GEP à Kawéni



# L'énergie

## DE L'ÉNERGIE SOLAIRE INJECTÉE DANS LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

### Direction de l'énergie



Panneau solaire

L'autonomie énergétique est un défi majeur pour Mayotte qui consomme toujours autant de pétrole d'autant plus que la loi Grenelle exige que 30% de l'énergie produit dans notre département soit renouvelable (solaire, hydraulique, éolienne, par exemple) d'ici 2020. La production actuelle est de 2,4% (chiffre de 2010).

Le constat énergétique se caractérise par une forte dépendance de notre territoire aux énergies fossiles. Cependant de gros efforts ont été réalisés depuis cinq ans. En effet, Mayotte est le premier territoire français ayant franchi le seuil réglementaire de 30 % d'énergie solaire injectée dans le réseau électrique.

Face aux obligations légales, la création de la Direction

de l'énergie entérinée par le comité paritaire de 16 janvier 2012 marque la volonté politique du Conseil général d'anticiper les échéances d'une importance capitale. L'adoption prochaine du Plan climat énergie s'inscrit dans cette logique. Il s'agira également avec des partenaires privés de développer des technologies novatrices pour stocker l'énergie solaire dans la journée afin de l'injecter dans le réseau le soir.

Un chargé de mission a été mandaté pour proposer une préfiguration de la future direction de l'énergie, de rédiger un projet de service et de définir les actions prioritaires à mettre en place.

# TROUVER UNE ALTERNATIVE AU PÉTROLE

## Nyumba ya maecha



Le bilan énergétique de 2010 fait apparaître que Mayotte reste toujours très dépendante à 91,3 % du pétrole pour son approvisionnement en énergie. La part des énergies renouvelables est de 2,4 %. Pour mémoire, la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixe un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte en 2020. En outre, le Préfet de région et le Président du Conseil régional doivent élaborer un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (loi grenelle 2). Enfin, les départements doivent adopter un plan climat territorial d'ici le 31 décembre 2012.

Face à ces grands enjeux, le Conseil général de Mayotte souhaite donc diversifier les sources de production d'énergie pour valoriser les ressources naturelles de l'île tout en contribuant à la maîtrise de l'énergie et à la protection de l'environnement. La volonté politique affichée est de réduire sensiblement les importations d'hydrocarbures. Il faut par conséquent développer les moyens et les conditions de mise en œuvre de solutions alternatives.

### Publication du guide «Nyumba ya maecha»

Partant du principe que la consommation d'énergie pour les particuliers représente 51 % de l'électricité produite à Mayotte, il était devenu urgent de concevoir et de construire des logements à la fois confortables, écologiques et économiques. Ainsi, le guide «Nyumba ya maecha», cofinancé par le Conseil général, propose des conseils et un éventail de solutions pour construire une habitation qui relève les défis énergétiques et écologiques de Mayotte.

### Observation mahoraise de l'énergie (OME)

Depuis 2008, l'OME traduit la volonté du Conseil général, de l'ADEME et d'EDM en lien avec la préfecture de se doter d'un instrument spécifique d'appui et de suivi des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. L'OME s'inscrit dans le Plan d'actions pluriannuel pour l'énergie de Mayotte. Il peut avoir une activité prospective et planificative.

## UNE MEILLEURE PRÉSERVATION ET VALORISATION DE LA FORÊT

### Structuration de la production du charbon de bois



Charbons de bois

La demande en charbon de bois à Mayotte est très importante et son insatisfaction encourage la filière clandestine qui met en mal le patrimoine naturel forestier de l'île déjà bien fragile. Les services de l'Etat, du Conseil général et de l'administration judiciaire mènent depuis plusieurs actions contre la déforestation et les installations clandestines de fabrication sauvage de charbon de bois. Cependant, faute d'alternative pour satisfaire la demande, ces infractions perdurent.

C'est dans ce contexte que le Conseil général expérimente une solution pérenne pour satisfaire cette demande tout en préservant et en valorisant sa forêt. Celle-ci consiste à structurer la filière économique de production et de commercialisation légale de charbon de bois. Sur la base d'une convention, il a autorisé une entreprise privée à mener une des essais sur le site de Coconi pour le lancement d'une production locale. Plusieurs types d'essence de bois doivent être testés, notamment l'accacia mangium qui a été largement utilisé dans les programmes de reboisement de padza.

Cette initiative entre tout d'abord dans le cadre de la lutte contre la filière clandestin de production de charbon de bois et la déforestation. Elle concourt ensuite à la structuration d'une filière locale de production de charbon de bois. Il s'agit d'encourager des entreprises locales à s'approprier de cette technologie pour développer des activités économiques et créatrices d'emplois.

#### Des résultats encourageants

Les sources d'approvisionnement en bois sont très diverses : les chantiers de construction des équipements et infrastructures publics et privés, les services ou entreprises chargés de l'entretien des routes et des espaces verts. Egalement, le Conseil général envisage de substituer progressivement les acacia mangium et auriculiformis par des essences locales une fois le sol reconstitué. Ces produits peuvent être valorisés dans ce domaine de bois-énergie.

Les premiers essais sont très encourageants. Le produit fini est d'une grande qualité et le prix de vente est très compétitif par rapport au charbon importé.

L'entreprise attend la livraison prochaine de plusieurs machines dont une scie, une broyeuse et une compacteuse pour améliorer l'outil de production. Après la phase expérimentale, l'entreprise va devoir passer à la phase de production et la convention passée avec le Conseil général prévoit qu'elle ira s'installer sur un autre site pour mener ses activités.

En plus de la filière bois-énergie, cette expérimentation devrait permettre de créer de nouveaux corps de métiers (élagueurs dans les forêts, exploitants forestiers, pépiniéristes) et de nouveaux emplois.



# Les déchets

## ASSOCIATION DES ACTEURS OEUVRANT DANS LA PROBLÉMATIQUE

### Traitement des déchets

La collecte des déchets à Mayotte est un enjeu crucial de santé publique et pour la protection de l'environnement.



Décharge illégale à Chirongui

*NB : Les sigles cités dans cet article sont explicités dans le glossaire en fin d'article.*

En matière de gestion des déchets, la répartition des rôles entre les collectivités est très claire. Les communes ou leur groupement assurent la collecte et le traitement des déchets tandis que le département est chargé de l'élaboration d'un Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) et d'en assurer le suivi par un bilan d'étape annuel. Adopté par les conseillers généraux le 4 octobre 2010, le PEDMA couvre la période 2010–2020. Sa mise en œuvre a débuté en 2011. Ses principaux objectifs sont d'améliorer la salubrité publique et de préserver les ressources naturelles. En tant que région, le Conseil général a aussi la responsabilité de l'élaboration et du suivi du Plan d'élimination des déchets industriels spéciaux.

Le PEDMA ainsi que les travaux de construction du CSDND de Dzoumogné ont été financés par les fonds européens (9ème FED). La clôture du site, la voirie et les

divers réseaux d'accès au CSDND sont pris en charge par le Conseil général.

La gestion actuelle des déchets à Mayotte est assurée par quatre syndicats (SIDS, Sictom nord, Sivom centre, sivom petite terre) et deux communes (Mamoudzou et Koungou). Tous rencontrent des difficultés d'ordre technique, financier pour remplir efficacement leurs missions.

C'est pourquoi le Conseil général a œuvré pour la création le 12 avril 2011 du Syndicat Intercommunal d'élimination et de valorisation des déchets de Mayotte (SIDEVAM). En outre, la DEDD avec l'appui de la DEAL et des SIVOM, accompagne techniquement le SIDEVAM pour le lancement des marchés relatifs à la délégation de service publique des unités de traitements des déchets (CSDND, quais de transfert) et à la mission d'expertise auprès des SIVOM pour la convergence autour du SIDEVAM en 2014.



Opération de nettoyage d'une rivière après la sensibilisation du public

## Schéma de prévention des déchets

La loi Grenelle 2 rend obligatoire la mise en place de programmes locaux de prévention des déchets par les EPCI, au plus tard au 1er janvier 2012. C'est dans ce cadre que le Conseil général a élaboré un Schéma de prévention départemental des déchets de Mayotte donnant un cadre aux SIVOM pour élaborer leurs propres programmes locaux de prévention des déchets. Ce schéma d'études a permis d'associer tous les acteurs oeuvrant dans la problématique des déchets pour dresser un état des lieux de la prévention des déchets à Mayotte et pour fixer les actions prioritaires à mettre en place.

Le 26 avril 2011, le comité de pilotage du PEDMA a entériné les cinq axes de travail ainsi que les actions prioritaires recommandées par l'étude. Cela englobe l'éventail des solutions possibles. Ces travaux doivent être repris par les communes pour établir à leur tour leur schéma de prévention des déchets conformément à la réglementation.

## Lancement des filières du recyclage

En 2011, une réflexion a été engagée par différents partenaires sur le développement des filières du recyclage tels que les éco-organismes dont l'intervention à Mayotte est indispensable pour assurer la gratuité du service. Pour l'heure, les prestations sont payantes. La mise en place des filières REP (Responsabilité élargie du producteur) est un élément clé pour l'optimisation de la durée de vie du CSDND de Dzoumogné.

Les filières de récupération des piles, batteries, déchets d'emballage, huiles usagées et déchets d'équipement électrique et électronique doivent également être mises en place. Là aussi, le Conseil général peut avoir un rôle de facilitateur si la dynamique ne s'enclenche pas toute seule.

## Vers l'exemplarité

En juillet 2011, à l'initiative du Conseil général le Chargé de mission Agenda 21, dont le rôle est d'impulser une démarche globale de développement durable, a rendu un rapport sur la production et le traitement des déchets de l'administration décentralisée. Globalement, il ressort de cette enquête que l'ensemble des agents sont régulièrement incités à adopter au quotidien des gestes de bons sens pour économiser les ressources (eau, électricité, papier, etc.).

Ils étaient également invités à limiter l'impact du fonctionnement des services en réduisant leur production de déchets de différentes façons. Certaines directions ont imaginé, soit par obligation légale ou de manière volontaire, des dispositifs très performants de collecte et valorisation de leurs déchets.

C'est le cas notamment de la Direction de prévention des risques professionnels (DPRP), du STM, du SDIS (les pompiers), du laboratoire vétérinaire, de la PMI qui ont tous signé des conventions payantes avec des partenaires pour la récupération de tout ou partie de leurs déchets : pneus, batteries, climatiseurs, huiles de vidange, déchets métalliques, filtres, pièces automobiles, scanners,

imprimantes, copieurs, canettes et boîtes de conserves, DASRI, papier, toners, gobelets en plastic. Le service informatique cherche pour sa part une solution définitive pour le traitement des déchets électroniques.

Après concertation entre la DLM, la DEDD et la DSIC, un recensement en vue de l'élimination du stock historique de déchets est actuellement en cours. L'accent est mis en priorité sur les déchets les plus dangereux des trois garages automobiles du département. Il s'agira ensuite de mettre en place une procédure rigoureuse de prise en charge et de traitement des différents types de déchets produits par les services. Cette initiative doit être complétée par une forte incitation des agents à adopter des gestes de bon sens permettant d'économiser les ressources (eau, électricité-énergie, papier...). (voir article sur la DPRP) Par ailleurs, depuis 2011, le Conseil général est obligé de présenter un rapport annuel qui rappelle le bilan des actions conduites au regard des enjeux du développement durable.

A terme, notre Collectivité pourra devenir exemplaire si elle limite les impacts néfastes de nos déchets sur notre environnement et notre santé.

### GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie / Agenda 21 : Outil de mise en place d'un projet de développement durable / CG : Conseil général / DASRI : Déchets d'activités de soin à risques infectieux / DEDD : Direction de l'environnement et développement durable / DEAL : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement / DLM : Direction de la logistique et des moyens / DPRP : Direction de prévention des risques professionnels / DSIC : Direction des systèmes informatiques et de communication / EPCI : Etablissement public de coopération

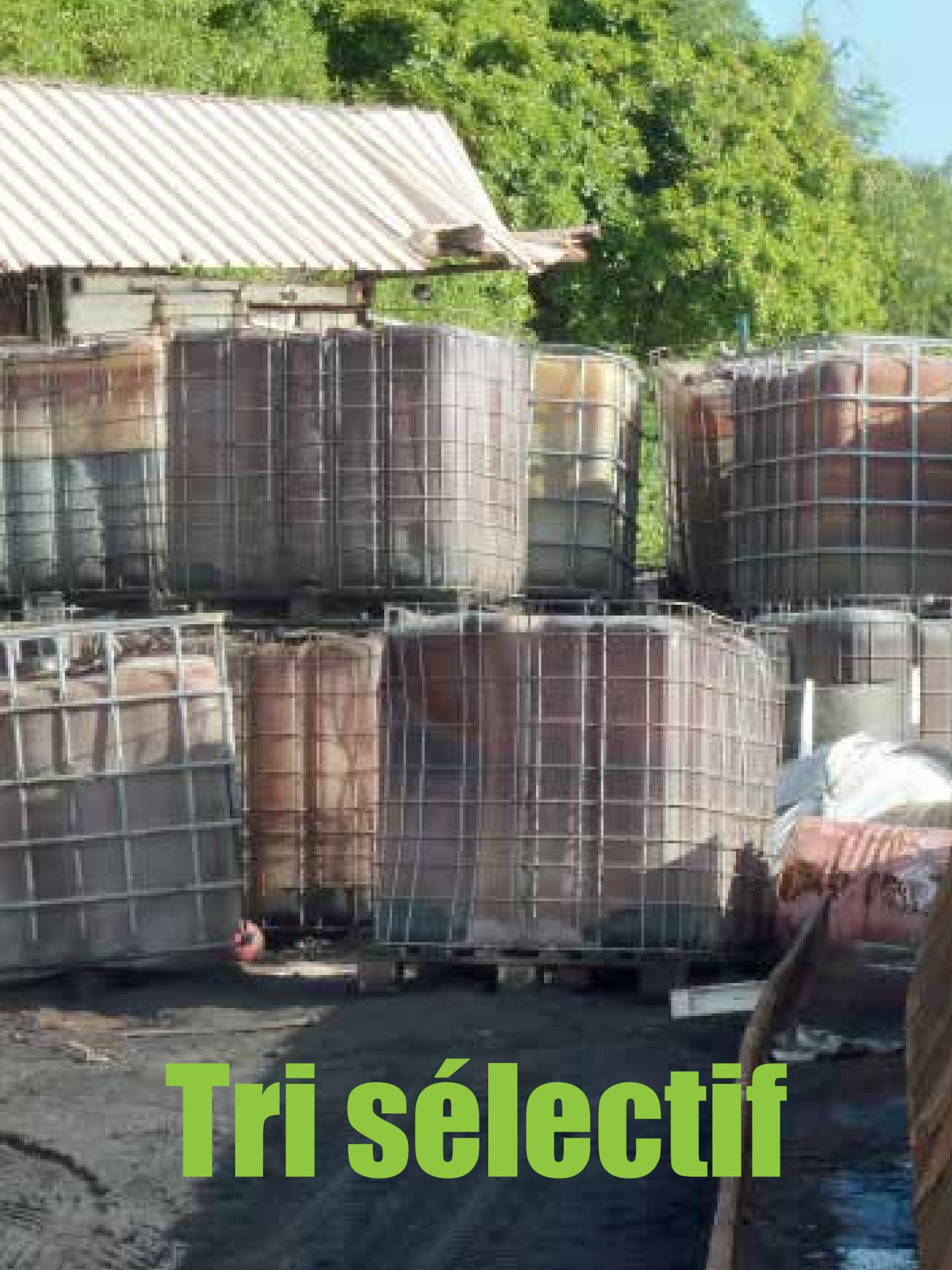
intercommunale / FED : Fonds européen de développement / CSDND : Centre de stockage des déchets non dangereux / PEDMA : Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés / PMI : Protection maternelle et infantile / REP : Responsabilité élargie du producteur / RUP : Région ultra périphérique / SDIS : Service départemental d'incendie et de secours / SICTOM : Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères / SIVOM : Syndicat intercommunal à vocations multiples / SIDEVAM : Syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés / STM : Service du transport maritime / VHU : Véhicule hors d'usage

## 120 000 euros pour lancer les filières du recyclage

Dans le cadre de l'opération « **Nayenshi ourahafou** » (vive la propreté !, en langue mahoraise), l'ADEME en collaboration avec la préfecture, l'ARS, le Conseil général et le CDTM, a mis en place une opération d'élimination exceptionnelle du stock historique de véhicules hors d'usage (VHU) sur l'ensemble du territoire. Ainsi, le stock historique de 800 VHU a été traité avec un cofinancement CG-ADEME à hauteur de 60 000 euros pour chaque partenaire, soit 120 000 euros.

Déchets abandonnés sur le bord de la route





# Tri sélectif

## STM ET DPRP AU RANG DES BONS ÉLÈVES



Construction du bac pour la fabrication du compost

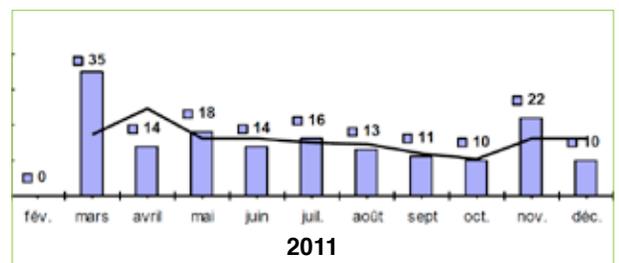
La Direction de la prévention des risques professionnels (DPRP) s'est engagée dans une démarche globale de développement durable depuis février 2011, date de son installation dans de nouveaux locaux à Mamoudzou. L'idée est d'optimiser les ressources mises à disposition par le CG, d'éviter les gaspillages et de diminuer la production de déchets.

Le projet de départ était porté par le directeur qui a impliqué tout son service par le biais d'une équipe projet chargé de coordonner les actions. Les propositions des uns et des autres sont validées lors des réunions de service et tout le monde est incité à se conformer aux orientations retenues.

Ainsi, il a été collégialement décidé de mettre en place des actions visant à faire des économies d'énergie, de papier, à recycler les déchets et à faire du compost. Des indicateurs ont été définis pour mesurer les résultats. Par exemple, le relevé des compteurs d'eau et d'électricité rend compte des efforts consentis ; idem pour le papier.

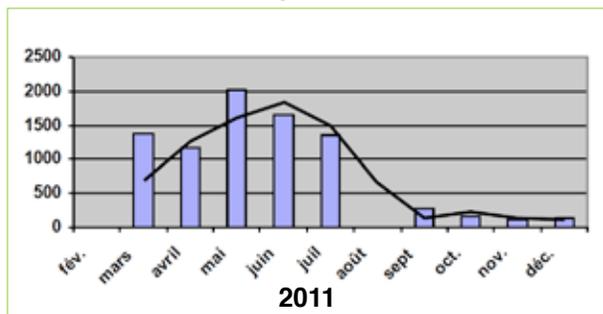
Pour arroser, une citerne va être installée pour recueillir les eaux de pluie.

### Relevé mensuel de la consommation d'eau en m3



Remarques : là aussi la baisse est réelle dès le deuxième mois de sensibilisation (avril). Les consommations de mai et novembre sont élevées à cause d'une fuite.

## Relevé mensuel de la consommation électrique en kw/h



## Constat sur la consommation de papier

pour économiser du papier, des résolutions ont été prises par l'ensemble de l'équipe, sur proposition des chefs de projet «Agenda 21.» Sachant que l'ensemble du service imprime en réseau sur le même photocopieur, avec l'aide du prestataire gestionnaire de la machine, il était aisé de suivre la consommation de papier pour toute la DPRP et d'en évaluer le coût. Au final, de plus de 10 766 feuilles imprimées durant le 1er trimestre, on est passé à 4 275 feuilles durant le 3ème trimestre. Le service a par conséquent réalisé une économie de 61% de feuilles pour une valeur de 1038,58 euros. La DPRP montre à travers cette expérience qu'il est possible avec du bon sens et beaucoup de bonne volonté d'atteindre des résultats significatifs en termes d'économie des ressources.



Bacs de collecte des huiles usagées

Depuis 2005, le Service des transports maritimes (STM) se réfère à un texte de loi relative à l'élimination des déchets et récupération des métaux. La convention Marpol 73/78, celle-ci limite toutes les formes de pollutions pour les navires, La convention est régie par le code ISM (International Safety Management) qui est une référence internationale applicable aussi au STM, permettant de mettre en place un système de gestion de la sécurité, de la prévention et de la pollution.

Par conséquent, deux agents du STM, à savoir un responsable «Qualité,hygiène,sécurité et environnement» et son assistant administrative œuvrent pour le respect de cette nouvelle donne écologique. Un travail rigoureux est ainsi constaté, de la navigation jusqu'au site du STM. Les agents du STM ont été sensibilisés aux principes du tri sélectif. Cela consiste à séparer et collecter les déchets selon leur nature (batterie, ferraille, eau mazouteuse....) tout en évitant de mélanger les déchets dangereux aux déchets assimilés. Cela permet de leur donner une «seconde vie», le plus souvent par le réemploi.

Le recyclage évite ainsi une destruction simple par incinération ou abandon en décharge et par conséquent, de réduire les dégâts écologiques que cela peut occasionner.

## Un travail de collaboration

A chaque collecte, un dossier de suivi de traitement et d'élimination est fourni par le prestataire de recyclage, une société spécialisée dans la collecte, le tri, le conditionnement et l'export de déchets industriels. La société est inspectée régulièrement par la préfecture en l'occurrence la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE).

Pour réduire les coûts des déchets, le service des transports maritimes envisage l'acquisition d'un séparateur d'eau mazouteuse qui permettrait de réaliser une économie de 90 000 euros par an.





La loi relative à l'élimination des déchets et à la récupération de matériaux impose aux grands pollueurs d'assumer financièrement le tri et le recyclage de leurs déchets. En 2010 le montant dépensé pour la collecte et l'élimination est de 7 339,80 euros

## LES DÉCHETS EN CHIFFRES

Pour 2010	
Types de déchets	poids
Déchets métalliques	32 mètres cube
Batteries usagées	2517 kg
Toners usagés	13 kg
Filtres à huile	1 mètre cube



**Agriculture**  
**Pêche**  
**Aquaculture**

## MODERNISATION ET PROFESSIONNALISATION



2 bateaux de pêche

La filière pêche est en cours de mutation avec comme objectif final la professionnalisation des pêcheurs. C'est pourquoi le contrat de projet Etat-Mayotte prévoit l'acquisition de 2008 à 2014 de dix palangriers (bateaux) et de trente-cinq barques aux normes européennes pour un budget prévisionnel de seize millions d'euros. Six bateaux ont été financés dont trois déjà mis en service. Cette modernisation de la flotte de pêche est couplée à des aides financières pour l'acquisition de matériels de sécurité.

L'aquaculture est porteuse d'espoir pour Mayotte. De ce fait, beaucoup d'efforts ont été consentis pour la création d'activités aquacoles et le maintien de l'outil de production.

Par ailleurs, le département de Mayotte doit se doter d'un Schéma régional de développement de l'aquaculture, obligatoire dans tous les territoires de la République ayant un littoral. L'objectif est de produire mille tonnes de poisson par an d'ici 2015.

Enfin pour répondre aux exigences réglementaires du marché, des installations sont nécessaires sur terre pour le débarquement du poisson, son stockage, sa transformation et sa mise en vente.

### Subventions accordées par la Commission régionale de la pêche, de 2008 à 2011 (montants en euros)

Années	Total des investissements	Apports des bénéficiaires	Etat	Conseil général
2008	563 866,00	76 953,00	271 962,00	214 952,00
2009	1 942 186,00	166 971,00	927 896,00	847 319,00
2010	2 639 905,00	349 374,26	779 788,69	1 522 161,90
2011	3 752 609,90	230 512,01	1 788 685,38	1 733 362,51
<b>Total</b>	<b>8 898 566,90</b>	<b>823 810,27</b>	<b>4 510 705,28</b>	<b>4 317 795,41</b>

# DE L'AGRICULTURE ET DES FILIÈRES DE LA PÊCHE



Machine à traire

Le Conseil général à travers la DARTM porte financièrement le développement du secteur primaire de Mayotte (l'agriculture, la forêt, la pêche et l'aquaculture) et à l'essor de l'économie rurale.

La politique du département est basée sur les orientations stratégiques de développement rural de Mayotte. Par ailleurs, les états généraux de l'Outre-mer de 2009 ont été déclinés pour l'agriculture et le secteur primaire en « Plan Mayotte 2015 ». Un schéma de développement agricole et d'aménagement de Mayotte a été élaboré. Son but est de dessiner les contours des zones agricoles. Mayotte émerge aussi sur les fonds de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (ODEADOM) pour les fruits et légumes, les plantes à parfum, l'ylang et la vanille, les cultures vivrières, la régénération de la cocoteraie, les aliments pour le bétail et enfin l'élevage de bovins, de caprins et de volaille.

Les différents programmes visent à moderniser l'outil de production par l'amélioration des rendements et la rentabilité des projets. Ils proposent ensuite une diversification des activités par la transformation des produits (dont l'abattage d'animaux) et la promotion du tourisme vert. Les équipements financés sont des serres, de l'irrigation, des bâtiments d'élevage avec un système d'alimentation, du matériel, des moyens de locomotion, des équipements de distillation et des acquisitions d'animaux.

Par ailleurs, un programme de production de fruits a été lancé depuis 2008 pour la régénération de la cocoteraie et la constitution de vergers d'agrumes et de manguiers

depuis 2011. Enfin, le Conseil général projette de se doter d'un Système d'information géographique (SIG) qui permettra de donner aux acteurs un degré de visibilité cohérent avec les usages.

## Soutien aux organismes agricoles

Le département soutient financièrement des associations et des établissements publics à vocation agricole au rang desquels le lycée agricole de Coconi ou encore l'AFICAM qui accueille des jeunes inscrits en formation continue en agro-alimentaire.

La Chambre de l'agriculture (CAPAM) perçoit également des subventions du département pour assurer ses missions de représentation et de développement qui lui ont été déléguées pour le développement des activités de production de fruits et légumes, de l'élevage (dont l'insémination artificielle), de la pêche et de l'aquaculture.

Le Conseil général soutient de la même manière des associations et des coopératives agricoles, de la pêche et

### SUBVENTIONS EN 2012 ALLOUÉES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

Organismes bénéficiaires	Montants en euros
La CAPAM	900 000
Le lycée agricole et l'AFICAM	450 000
Les associations de développement agricoles et les Syndicats et coopératives	562 000
Les associations de développement de pêche et d'aquaculture, syndicats et coopératives	390 000
<b>Total</b>	<b>2 312 000</b>

de l'aquaculture. En plus, certaines de ces associations ont reçu une délégation du département pour développer certaines filières et activités non confiés à la CAPAM sur la recherche et l'expérimentation aquacole (Aquamay), la prophylaxie des ruminants (ADEM), le renouvellement de la cocoteraie de Mayotte (Ammeflhorc).

## Création, réhabilitation et entretien des voiries rurales agricoles

Enfin, le département apporte une aide au fonctionnement des syndicats agricoles et de pêche

Mayotte dispose d'un réseau de 250 km de voirie agricole collective et forestière. Pour pallier au manque de moyens des communes, le Conseil général finance

intégralement la création de nouvelles pistes ainsi que les réhabilitations et les entretiens jusqu'en 2008. Depuis 2009, l'Etat apporte une participation par le biais du plan de relance, le fonds exceptionnel d'investissement et le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM). La voirie revêt une importance capitale pour la modernisation de l'agriculture en tenant compte des prévisions d'augmentation de production dans les exploitations. Cette voirie est en général très dégradée surtout en période de pluies. Les demandes de nouvelles interventions sont par conséquent très fréquentes.



Construction du bac pour la fabrication du compost

### MONTANTS (EN EUROS) DES AIDES À L'INVESTISSEMENT VALIDÉES EN COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORIENTATION AGRICOLE, DE 2008 À 2011.

Années	Total des investissements	Apports des bénéficiaires	Part de l'Etat	Part du département
2008	1 453 404,77	212 523,03	676 132,05	564 749,68
2009	2 127 955,19	447 311,75	859 994,61	790 648,83
2010	800 270,00	201 711,00	400 845,00	197 713,00
2011	382 197,81	76 439,57	223 993,20	134 640,61
Total	4 763 827,77	937 985,35	2 160 964,86	1 687 752,12

## QUELLE PLACE POUR LE MONDE RURAL À MAYOTTE EN 2020 ?



Une étude prospective a été initiée depuis octobre 2009 et financée en partenariat avec le Conseil général de Mayotte et les services de l'Etat, autour d'une réflexion sur la place du monde agricole et rural après 2020. Le but de cette étude est de permettre aux élus, aux pouvoirs publics et aux acteurs du développement de prendre du recul par rapport aux urgences du quotidien et de les aider à construire le monde rural de demain tel qu'ils le souhaitent.

Sur la base d'une convention, le CIRAD a apporté un appui technique et méthodologique à la réalisation de l'étude. Les outils et les méthodes qu'il a apportés ont été ajustés pour faciliter leur appropriation par le groupe de travail constitué de vingt experts, en majorité mahorais, et la cellule prospective locale qui a vocation à former des cadres locaux à cette approche. Cela a fait l'objet d'une formalisation sous forme d'un manuel de prospective territoriale appliquée à Mayotte.

Cette prospective territoriale, contrôlée par un comité de pilotage tripartite (Conseil général, Etat, acteurs du développement), permet d'identifier les facteurs susceptibles de transformer le monde rural, d'anticiper

les changements, les ruptures possibles et d'explorer des évolutions éventuelles.

### Des ateliers de clarification

Des enquêtes individuelles auprès d'un échantillon représentatif de la population (plus de 340 personnes) ont permis de connaître leurs aspirations, leurs attentes dans ce domaine. Des ateliers ont été mis en place pendant plusieurs mois pour permettre de clarifier la position des différents acteurs collectifs concernés.

Les résultats des enquêtes auprès de la population ont été rassemblés dans un livret. Un mémento pour l'action publique destiné aux pouvoirs publics et aux acteurs du développement de Mayotte a été rédigé. Ces deux documents sont en cours de révision par le groupe d'experts.

Ces travaux ont conduit à l'élaboration de neuf scénarios présentant autant de futurs possibles pour le monde agricole et rural à Mayotte en 2020. Ces neuf scénarios seront publiés dans les prochaines éditions du magazine d'information du Conseil général, Mayottemag.

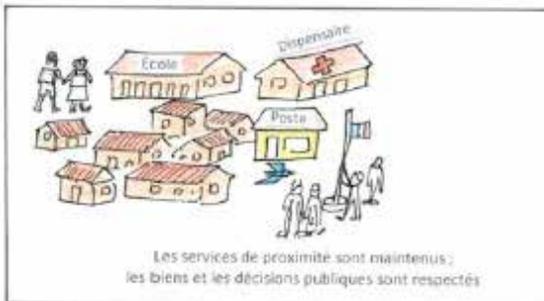
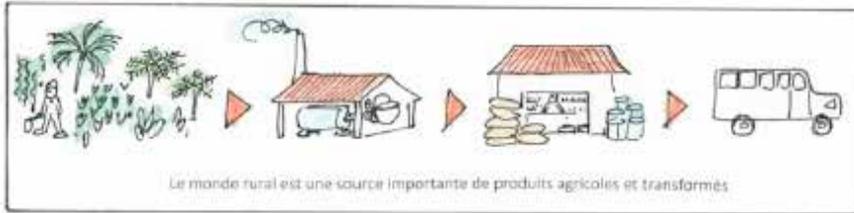
## SCÉNARIO DE LA RURALITÉ INTÉGRÉE



Un dispositif de co-développement prenant en compte les attentes des acteurs est mis en place. Les infrastructures sont mises aux normes européennes tout en adaptant les normes et contrôles de la réglementation de l'agriculture aux spécificités locales. La population, dans ce contexte, respecte l'autorité et les biens publics. Ce nouveau mode de production qui intègre les savoirs techniques locaux et externes permet une valorisation de la typicité locale et permet l'intégration progressive des travailleurs étrangers.

### La place du monde rural

Le monde rural est dynamisé par une agriculture qui allie des savoirs et des connaissances locaux et externes permettant une valorisation commerciale de la typicité et de la diversité des produits et des terroirs mahorais et de réduire la pénibilité du travail. Les producteurs privilégient une polyculture centrée sur des produits typiques ciblés. La plus grande part de leur revenu



provient de cette agriculture multi-fonctionnelle qui préserve l'environnement et offre des services (tourisme, entretien des paysages). Il en résulte une offre locale de produit importante et ciblée permettant de mettre en place des entreprises de transformation locale en milieu rural. Les flux de produits agricoles et transformés localement à destination des villes s'accroissent, ainsi que les flux de consommateurs vers les campagnes. L'énergie nécessaire pour faire fonctionner ce système est disponible et diversifiée.

De nombreuses initiatives locales se développent et les

services de proximité sont maintenus. Ils se substituent aux systèmes d'entraide solidaires traditionnels et aux échanges inter- et intra villageois. L'image de l'agriculture est positive. L'accès au foncier est facilité et sécurisé par une réglementation adaptée, par l'intégration progressive des clandestins et par le respect du bien et des décisions publiques. Les flux de personne entre ville et campagne s'équilibrent et l'urbanisation des zones rurales est limitée, contrôlée, et harmonisée par concertation entre les instances décisionnelles concernées.



## LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES NOUVELLE ADRESSE

### HORAIRES

DU LUNDI À JEUDI  
LE MATIN, DE 8H À 12H  
L'APRÈS-MIDI, DE 13H30-16H  
LE VENDREDI : DE 8H À 11H30.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAYOTTE  
BP 101, 8 RUE DE L'HÔPITAL  
97600 MAMOUDZOU